

OCTROIE DELA NATIONALITEFRANCAISE PARAFFILIATION ET REINTEGRATION

Par benboudjemaa, le 10/03/2011 à 13:27

COBSTANTINE LE 09 MARS 2011

MAITRE

ETANT FILS DANCIEN COMBATANT DELARMEE FRANCAISE GUERRE 1939-1945

GRADE SOUS OFFICIER SERGENT CHEF POSSEDANT TOUSLES DOCUMENTS NECESSAIRES CARTE COMBATANT LIVRET RETRAITE+LIVRET DINVALIDITE 75%

LIVRET REVERSION DE MA MERE ACTUELLMENT DECEDEE ORIGINAL DE LA NA

TIONALITE FRANCAISE DINDIGENE MUSULMANT NON NATURALISER ANNEE 1944

OCTROYER PAR LE JUGE DE CANTON DU DEPARTEMENT DE CONSTANTINE.CE QUI ME PREOCCUPE C DE SASSURER ESQUE JAI LEDROIT A LA NATIONALITER FRANCAISE JE VOUS FAIT SAVOIR OCI MAITRE QUE J SUIS NE LE 01 AVRIL 1953 A CONSTANTINEJE VOUSREMERCI MATREDE ME DONNER UNE REPONSE AFIN DE VALOIR MES DROITS

VEUILLEZ AGREES MATRE MES SALUTATIONS LESPLUS DISTINGUEES..

Par **Domil**, le **10/03/2011** à **14:35**

Pour être Français, vous devez prouver que votre père était Français de statut civil de droit commun ou qu'il a signé la déclaration recognitive de la nationalité français ou plus simplement, une preuve de sa nationalité française datant d'après le 1er janvier 1963

Par Taha, le 10/03/2011 à 15:15

Bonjour,

Déjà vous êtes dans vos droits et vous pouvez même les préserver, mais il faut vraiment que vous sachiez comment vous devez procéder.

Dans ce cas, je vous conseille de faire appel à un avocat spécialisé qui va vous assister tout

au long de vos démarches jusqu'à ce que vous auriez la nationalité française.

Vous pouvez consulter http://avocatel.com/ comme ça vous auriez un avocat spécialisé dans le droit international et qui sera le plus proche de chez vous et c'est lui qui va vous guider et vous assister jusqu'à la clôture du dossier.

Par Domil, le 10/03/2011 à 15:28

Attention aux spams et arnaques. Surtout ne donnez jamais vos coordonnées bancaires ou de carte bancaire. Faites très attention aux N° épouvantablement surtaxés.

Quand on est compétent, on n'a pas besoin de spammer et de venir pecher le client ainsi.

Si vous voulez les conseils d'un avocat, prenez un VRAI avocat, spécialisé en droit des étrangers

Par youris, le 10/03/2011 à 17:59

BJR

à l'attention des personnes gérant ce site.

ne pouvez-vous rien faire (suppression) contre les messages commerciaux et donc payants qui induisent en erreur les personnes à la recherche d'informations gratuites délivéees par des bénévoles ?

CDT